



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques – 1^{ère} année
Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

Responsable : Professeur Hélène Marchandin

Article 1 : DFASP (arrêté du 8 avril 2013) :

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle. Il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 ECTS correspondant au niveau master. Peuvent s'inscrire au DFASP, les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du DFASP. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

Article 2 : Structuration du DFASP-1 :

La 1^{ère} année du DFASP ou DFASP-1 est constituée de :

1. Un Socle Commun de Connaissance (SCC) réparti sur 2 semestres comprenant 11 Unités d'Enseignement obligatoires (UE) donnant lieu à 42 crédits ECTS, comprenant :
 - 6 UE au semestre 1 (S1) correspondant à 27 ECTS
 - 5 UE au semestre 2 (S2) correspondant à 15 ECTS.
2. Une UE optionnelle choisie par l'étudiant dans l'offre de formation en S1, comptant pour 3 crédits ECTS
3. Un enseignement d'orientation professionnelle, dit de filière, en S2 correspondant à 15 ECTS à choisir parmi les 4 filières ci-dessous :
 - a. Filière Officine : comprenant 4 UE pour un total de 15 ECTS
 - b. Filière Industrie : comprenant 7 UE pour un total de 15 ECTS
 - c. Filière Recherche : comprenant 4 UE pour un total de 15 ECTS
 - d. Filière Internat : comprenant 3 UE pour un total de 15 ECTS

Les étudiants devront choisir leur filière dans le courant du S1. Pour cela, ils devront présenter une lettre de motivation (décrivant leur projet professionnel) et leur CV.

Chaque semestre (S1 et S2) fait l'objet de deux sessions d'examen, la deuxième session regroupant l'ensemble des UE de S1 et S2.

Les UE sont constituées de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP) et/ou de TD/TP.

Les épreuves écrites des UE portent sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ou TD et/ou TP et/ou TD/TP) dans l'UE.





MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques – 1^{ère} année
Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC) des TP et/ou TD/TP. L'assiduité aux TP et aux TD/TP **est exigée** (voir article 3).

Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :

Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen :

- *Tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations.*
- *Les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents.*

En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal.

1) Les UE obligatoires formant le SCC :

1^{er} semestre du DFASP- (S1)

UE4-1 Psycho-Neuro-Infectio Chimie Thérapeutique, Pharmacie Clinique – 5 ECTS

UE4-2 SNC Sémiologie, Physiologie, Pharmacologie, Biopharmacie – 4,5 ECTS

UE4-3 BV2 Bactériologie et Virologie cliniques, Vaccins – 5 ECTS

UE4-4 TAP - Toxicologie, Addictologie, Pharmacocinétique – 5 ECTS

UE4-5 PM2 Parasitologie, Mycologie médicale, Mycologie générale – 4,5 ECTS

UE4-6 EcoDOC Economie de la santé, Documentation scientifique – 3 ECTS

2^{ème} semestre du DFASP- (S2)

UE4-7 SP Politique de santé et Santé Publique – 3,5 ECTS

UE4-8 ETP Education thérapeutique du patient – 2 ECTS

UE4-9 Gynécologie –urologie – 4,5 ECTS

UE4-10 Œil et Peau – 2 ECTS

UE4-11 Nutrition, Compléments alimentaires – 3 ECTS



2) L'UE optionnelle :

En S1, les étudiants doivent choisir 1 UE optionnelle. Ces UE sont organisées en fin du semestre.

Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UE.

La capacité d'accueil maximale est fixée par UE.

Choix des UE optionnelles :

Les UEs optionnelles proposées sont présentées aux étudiants lors d'une réunion spécifique.

Les étudiants doivent ensuite émettre leur choix d'UE : classement de l'ensemble des UEs optionnelles par ordre décroissant de préférence de choix.

L'inscription dans une des UEs optionnelles sera définie sur la base de ce classement, du classement des étudiants sur la base des résultats obtenus en DFGSP-3 (admis en 1^{ère} session puis admis en 2^{nde} session) et de la capacité d'accueil maximale des UEs



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques – 1^{ère} année
Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

Intitulé des UE :

Conseils sanitaires par le pharmacien lors de déplacement à l'étranger – 3 ECTS
Rôles des Docteurs en Pharmacie lors de la prise en charge des maladies infectieuses – 3 ECTS
Pharmacogénétique et pharmacocinétique prédictive – 3 ECTS
Risque alimentaire – 3 ECTS
Droit des obligations – 3 ECTS
Immunopharmacologie – 3 ECTS
Détection des variations du génome humain et conséquence sur la santé – 3 ECTS
Le Service de Santé des Armées et la gestion des nouvelles menaces – 3 ECTS

3) Les filières :

• **Filière Officine :**

UE4-12 Législation pharmaceutique et droit social - 4 ECTS
UE4-13 Compléments alimentaires – 2 ECTS
UE4-14 Phytothérapie et aromathérapie – 3 ECTS
UE4-15 Dispensation des médicaments et autres produits de santé(dont 1 mois de stage)- 6 ECTS
Le stage doit être effectué en continu selon le calendrier de l'UFR. En cas d'interruption justifiée du stage (maladie...), un report de la fin de période de stage sera proposé en accord avec les parties de la convention, dans la même pharmacie ou dans une autre pharmacie, sur une période qui ne pourra pas dépasser la fin de l'année universitaire.

• **Filière Internat :**

UE4-16 Compléments de cours – 6 ECTS
UE4-17 Dossiers thérapeutiques et biologiques – 4,5 ECTS
UE4-18 Exercices – 4,5 ECTS

• **Filière Industrie :**

UE4-19 Gestion et Droit – 2 ECTS
UE4-20 Statistiques – 2 ECTS
UE4-21 Anglais - 2 ECTS
UE4-22 Management de projet – 2 ECTS
UE4-23 Communication – 1 ECTS
UE4-24 Initiation à la conception d'un projet I – 3 ECTS
UE4-25 Business development – 3 ECTS

• **Filière Recherche :**

UE4-19 Gestion et droit – 2 ECTS
UE4-20 Statistiques – 2 ECTS
UE4-21 Anglais – 2 ECTS
UE4-26 Préparation au stage – 3 ECTS
UE4-27 Stage de recherche (4 semaines) – 6 ECTS





Article 3 : Obligation d'assiduité - Organisation des TP et des TD/TP.

L'organisation du contrôle continu des TP et TD/TP est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes et/ou une note finale, pouvant correspondre à : des comptes-rendus de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la note d'un examen terminal, etc.) tout en respectant :

- Les pondérations.
- L'obligation d'assiduité.

La présence **à toutes les séances** de TP et de TD/TP est **obligatoire**. Toute absence doit être justifiée par écrit **dans les 3 jours** qui suivent à l'enseignant responsable qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif doit être également adressé **dans les mêmes délais au service Examens/Scolarité**. Si l'absence est considérée comme justifiée, l'enseignant responsable le fera savoir à l'administration et indiquera à l'étudiant, dans la mesure du possible, les modalités de rattrapage de la ou des séance(s) concernée(s). Si le rattrapage est impossible, par exemple pour des raisons de planning, l'enseignant responsable, en accord avec les référents pédagogiques de l'année, pourra calculer la note globale de contrôle continu avec les notes obtenues aux séances effectuées. Si l'absence est considérée comme non justifiée, la note zéro est attribuée à l'étudiant pour la ou les séance(s) concernée(s).

Pour l'UE4-21 Anglais :

Dans la limite de deux absences justifiées, aucune dérogation à l'obligation d'assiduité ne pourra être accordée. Les étudiants non assidus aux cours devront se présenter directement en 2^{ème} session.

Des obligations d'assiduité dans les UE optionnelles peuvent être spécifiées par l'enseignant.

Article 4 : Conditions de validation :

Le DFASP-1 est validé dans les conditions suivantes :

Validation des 11 UE constituant le SCC (S1 et S2, 42 crédits ECTS) et de l'UE optionnelle de S1 (3 crédits ECTS) et des enseignements d'une filière en S2 (15 ECTS) soit 60 ECTS au total.

Toutes les UE du Tronc commun (SCC de S1 et S2 et l'UE optionnelle de S1) se compensent entre elles. Validation si note $\geq 10/20$ sans note $< 8/20$

Les UE de filière se compensent entre-elles. Validation si note $\geq 10/20$ sans note $< 8/20$

La validation est indépendante entre le tronc commun et la filière.

4 cas sont possibles :

- Une UE est validée si la note est $\geq 10/20$.
- Les UE sont validées par compensation si la moyenne générale est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 8/20.
- Un étudiant ayant une moyenne générale $\geq 10/20$ mais présentant une seule note d'UE $< 8/20$ ne repasse que l'UE en question. En revanche, si l'étudiant a 2 notes d'UE $< 8/20$, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note $< 10/20$



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques – 1^{ère} année
Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

- Dans tous les autres cas (étudiants ajournés (AJ)), les étudiants repassent les épreuves d'UE pour lesquelles ils ont obtenu une note < 10/20.

Article 5 : Conservation d'UE validées au sein du tronc commun (SCC+ UE optionnelle) et de la filière (en cas de non validation du DFASP-1) :

- Toute filière validée ou tronc commun validé est acquis définitivement.
- Toute UE validée (UE du SCC, UE optionnelle ou de filière) est acquise définitivement.
- Quelle que soit la note obtenue à une UE, les étudiants conservent le bénéfice des TP validés définitivement.

Article 6 : Certificat de synthèse pharmaceutique :

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises au cours du SCC (hors PACES) de DFGSP et de DFASP1.

Il comprend 2 parties :

QCM ou QROC

Oral en présence d'un jury pluridisciplinaire

La notation des QCM est effectuée de la façon suivante, pour chaque QCM :

- Pas d'erreur : 1 point
- Une erreur : 0,5 point
- Deux erreurs et au-delà : 0 point

Le certificat de synthèse est validé si la moyenne générale est $\geq 10/20$.

2 sessions de rattrapage sont organisées en DFASP2

La validation du certificat de synthèse est indispensable pour la délivrance du DFASP.



Article 7 : Attestation de formation en éducation thérapeutique :

Délivrance d'une attestation de 20h de formation en éducation thérapeutique : concept, posture éducative, rôle du pharmacien. Cette attestation est délivrée aux étudiants inscrits en 4^{ème} année des études de pharmacie sous réserve de validation de l'Unité d'Enseignement Education thérapeutique du patient avec une note supérieure ou égale à 10/20 en première ou deuxième session.

Article 8 : Passerelles entre filières

A l'issue du DFASP1, le changement de filière en DFASP2 sera conditionné par la validation :

- o Vers l'officine : d'un stage d'un mois durant la période estivale et d'un oral sur le programme de la filière (fin août –début septembre).

L'examen terminal de l'UE4-15 passerelle a lieu obligatoirement après le stage selon le calendrier voté par l'UFR

Le stage passerelle sera effectué en juillet et/ou août de l'année en cours.



**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences
Pharmaceutiques – 1^{ère} année
Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019**

Les semaines non effectuées devront être réalisées après accord de l'enseignant responsable dans la même pharmacie ou dans une autre pharmacie sur une période qui ne pourra pas dépasser la fin de l'année universitaire en cours.

- Vers l'industrie : d'un oral sur le projet professionnel de l'étudiant et sur le programme de la filière (fin août –début septembre avant l'attribution des stages hospitaliers)
- Vers la recherche : d'un stage de recherche durant la période estivale et d'un oral sur une analyse d'article (fin août –début septembre)
- Vers la filière internat : aucun changement vers cette filière ne sera possible pour les étudiants en provenance des autres filières en raison de la proximité du concours qui a lieu en tout début de DFASP2

Article 9: Stage d'orientation professionnelle

Dans le cadre de l'élaboration de son projet d'orientation professionnelle, l'étudiant peut suivre en dehors des périodes d'enseignement ou d'examen, un stage d'orientation professionnelle au sein d'un laboratoire de recherche, d'un laboratoire de biologie médicale, privé ou public ou enfin d'un établissement industriel.

Un rapport de stage devra être transmis au responsable pédagogique (cf convention de stage) dans un délai de 1 mois après la fin du stage.

Il convient de bien noter que la convention de stage doit être signée par toutes les parties concernées avant le début du stage, qui ne pourra commencer effectivement qu'à partir du moment où l'ensemble des signatures auront été recueillies.

Article 10 : Engagement étudiant.

Selon le décret N°2017-962 du 10 mai 2017, l'engagement étudiant est évalué et reconnu conformément aux dispositions de la Charte de l'université de Montpellier. Il pourra être valorisé par l'attribution d'équivalence d'une UE optionnelle.





1ère année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

Vu la charte des examens adoptée en CFVU le 15 septembre 2016

Type de diplôme : DFASP 1ère année		Code VDI : PDEPHAR 400	
		Code VET : PDFAI 400	
Règle de compensation composante : type de compensation		o Semestrielle o Annuelle	
Valorisation de l'ABJ :	<input type="radio"/> Neutralisation <input checked="" type="checkbox"/> Note à zéro		
Valorisation de l'ABI :	<input type="radio"/> Neutralisation <input checked="" type="checkbox"/> Note à zéro		
Valorisation de la dispense d'examen :	<input checked="" type="checkbox"/> Neutralisation	<input type="radio"/> Coefficient zéro	<input type="radio"/> Note de substitution :

Responsable : Professeur Hélène Marchandin

LIBELLE	RESPONSABLE	Type (UE/EC UE)	UE/ECUE obligatoire/ facultative/ à choix/ bonus	ECTS	Coef	Nature			SESSION 1					SESSION 2																	
						DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Coef	Barème	DUREE	Nature	DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Coef	Barème	DUREE	Nature						
																										CM (h)	TD (h)	TP (h)			
Semestre 1																															
UE obligatoires																															
UE4-1 Psycho-Neuro-Infectio (Chimie Thérapeutique, Pharmacie Clinique)	Pr Vincent LISOWSKI & Dr Hélène PEYRIERE	UE	o	5	5	40,5	4,5	12		TP	10	1	20	80	4	40	2 h	Ecrit							80	4	40	2 h	Ecrit		
UE4-2 SNC (Sémiologie, Physiologie, Pharmacologie, Biopharmacie)	Pr Alain MICHEL	UE	o	4,5	4,5	42	9							100	4,5	45	2 h	Ecrit							100	4,5	45	2 h	Ecrit		
UE4-3 BV2 (Bactériologie et Virologie cliniques, Vaccins)	Pr Hélène MARCHANDIN	UE	o	5	5	39	9	6		TP TD	5 3	5 3	8 8	84	21	42	2 h	Ecrit							84	21	42	2 h	Ecrit		
UE4-4 TAP (Toxicologie, Addictologie, Pharmacocinétique)	Pr Laurence VIAN	UE	o	5	5	39	7,5	12		TP TD	10 10	1 1	20 20	60	3	30	2 h	Ecrit							60	3	30	2 h	Ecrit		
UE4-5 PM2 (Parasitologie, Mycologie médicale, Mycologie générale)	Pr Françoise FONS & Pr Sébastien BERTOUT	UE	o	4,5	4,5	33	3	15		TP	5	1	11,11	88,89	8	40	2 h	Ecrit							88,89	8	40	2 h	Ecrit		
UE4-6 EcoDoc (Economie de la santé, Documentation scientifique)	Dr Géraldine LEGUELINEL & Dr Sylvie MUNIER	UE	o	3	3	19	12			TD	30	3	100												20 min	rapport +oral	30	3	100		
UE optionnelles (une au choix)																															
Conseils sanitaires par le pharmacien lors de déplacement à l'étranger	Pr Sébastien BERTOUT & Dr Pascal DRAKULOVSKI	UE	à choix	3	3	27	3							33,33 66,67	1 2	10 20	1,5 h	Poster (Présentation travail personnel) Ecrit							66,7	2	20	1,5 h	Ecrit		
Rôles des Docteurs en Pharmacie lors de la prise en charge des maladies infectieuses	Dr Patricia LICZNAR-FAJARDO & Pr Hélène MARCHANDIN	UE	à choix	3	3	22,5	7,5							100	3	30	1,5 h	Ecrit							100	3	30	1,5 h	Ecrit		
Pharmacogénétique et pharmacocinétique prédictive	Pr Alexandre EVRARD	UE	à choix	3		20	12 h							50 50	1,5 1,5	15 15	20 min 1,5 h	Oral Ecrit							100	3	30	20 min	Oral		
Risque alimentaire	Dr Françoise MACARI	UE	à choix	3	3	25	4							50 50	1,5 1,5	15 15	20 min (présentation travail personnel) 1,5 h (écrit)	Oral Ecrit							100	3	30	15 min	Oral		



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
Composante : Pharmacie Année 2018/2019

Elément évalué							SESSION 1											SESSION 2														
LIBELLE	RESPONSABLE	Type (UE/EC UE)	UE/ECUE obligatoire/ facultative/ à choix/ bonus	ECTS	Coef	Nature			CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL						CONTRÔLE CONTINU				CONTROLE TERMINAL								
						CM (h)	TD (h)	TP (h)	DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Coef	Barème	DUREE	Nature	DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Coef	Barème	DUREE	Nature				
Droit des obligations	Pr Cécile LE GAL-FONTES	UE	à choix	3	3	Non spécifié (cours Faculté de Droit)	12								100	3	30	10 min	Oral									100	3	30	10 min	Oral
Immunopharmacologie	Dr Frédéric BOUDARD	UE	à choix	3	3		7	18						33,33	1	10	1,5 h	Travail personnel									66,7	2	20	1,5 h	Ecrit	
Détection des variations du génome humain et conséquence sur la santé	Pr Emmanuel CORNILLOT	UE	à choix	3	3		18	6	6		TP	10	1	33,33	66,67	2	20	12 min	Oral								100	3	30	15 min	Oral	
le service de santé des armées et la gestion des nouvelles menaces	Pr Laurence VIAN Dr Lucas TORREILLES	UE	à choix	3	3		24		6		présence obligatoire et participation	15	1,5	50	50	1,5	15	1 h	Ecrit								50	1,5	15	15 min	Oral	
Semestre 2																																
UE obligatoires																																
UE4-7 SP (Politique de santé et Santé Publique)	Pr Cécile LE GAL-FONTES & Pr Hélène FENET	UE	o	3,5	3,5		24	4,5			TD	20	1,75	50	50	1,75	20	1h	Ecrit	30 min	QCM si note cc<10/20 (sinon report note cc)	20	1,75	50	50	1,75	20	1h	Ecrit			
UE4-8 ETP Education thérapeutique du patient	Pr Hélène FENET	UE	o	2	2		15	5			Ecrit + Oral	5	1	25	75	3	15	1 h	Ecrit	30 min : 20 min de préparation + 10 min oral	Oral si note session 1 < 2,5/5	5	1	25	75	3	15	1 h	Ecrit (+ report note stage session 1 si > ou = 2,5/5)			
UE4-9 Gynécologie -urologie	Dr Valérie MATHA	UE	o	4,5	4,5		40							100	4,5	45	2 h	Ecrit								100	4,5	45	2 h	Ecrit		
UE4-10 Œil et Peau	Pr Agnès MULLER & Pr Gilberte MARTI-MESTRES	UE	o	2	2		17	3						100	2	20	1 h	Ecrit								100	2	20	1 h	Ecrit		
UE4-11 Nutrition (Nutrition, Compléments alimentaires)	Pr Sophie MARY	UE	o	3	3		25							100	3	30	1,5 h	Ecrit								100	3	30	1,5 h	Ecrit		
Certificat de Synthèse pharmaceutique		Certificat	o											50	1	20	20min	Oral								50	1	20	20min	Oral		
Filière officine																																
UE4- 12 Législation pharmaceutique et droit social	Cécile LE GAL FONTES	UE	o	4	4		37	3						100	4	40	1,5 h	Ecrit								100	4	40	1,5 h	Ecrit		
<i>UE4-12 passerelle législation pharmaceutique</i>		UE	o											100	4	40	20min	Oral								100	4	40	20min	Oral		
UE 4-13 Compléments alimentaires / activités spécialisées 1	Gérard Cros	UE	o	2	2		17	3						100	2	20	1 h	Ecrit								100	2	20	1 h	Ecrit		
<i>UE4-13 passerelle compléments alimentaires</i>		UE	o											100	2	20	20min	Oral								100	2	20	20min	Oral		
UE 4-14 Phytothérapie-aromathérapie /Activités spécialisées 1														66,67	2	20	1h30	Ecrit								66,67	2	20	1h30	Ecrit		
module Aromathérapie	Sylvie Munier	UE	o	3	3		10	7,5						33,33	1	10	30 min	TD								33,33	1	10	30 min	TD		
module Phytothérapie	Philippe Allain						10	3						100	3	30	20min	Oral								100	3	30	20min	Oral		
<i>UE 4-14 passerelle phyto-aromathérapie</i>		UE	o											100	3	30	20min	Oral								100	3	30	20min	Oral		



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
Composante : Pharmacie Année 2018/2019

LIBELLE	Elément évalué						SESSION 1											SESSION 2																													
	RESPONSABLE	Type (UE/EC UE)	UE/ECUE obligatoire/ facultative/ à choix/ bonus	ECTS	Coef	Nature			CONTRÔLE CONTINU					CONTROLE TERMINAL						CONTRÔLE CONTINU				CONTROLE TERMINAL																							
						CM (h)	TD (h)	TP (h)	DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Coef	Barème	DUREE	Nature	DUREE	Nature	Barème	Coef	%	%	Coef	Barème	DUREE	Nature																			
UE 4-15 dispensation des médicaments et autres produits de santé	Françoise Fabre	UE	o	6	6	8	14,5										1h30	Ecrit	Stage si<7,5/15**	15	1,5	25	75	4,5	45																						
Module dispensation																																															
Stage obligatoire de 4 semaines temps plein																																															
UE 4-15 passerelle dispensation Module stage obligatoire de 4 semaines temps plein ou 8 semaines mi-temps			o																Stage si<7,5/15**	15	1,5	25	75	4,5	45											20min	Oral										
Filière internat																																															
UE4-16 Compléments de cours	Dr Sylvie BOUVIER	UE	o	6	6	60											2 h	Ecrit																		100	6	60	2 h	Ecrit							
UE4-17 Dossiers thérapeutiques et biologiques	Pr Jean-Paul BROUILLET	UE	o	4,5	4,5		40										1 h	Ecrit																		55,56	5	25	1 h	Ecrit							
UE4-18 Exercices	Dr Sonia KHIER	UE	o	4,5	4,5		40										2 h	Ecrit																		100	4,5	45	2 h	Ecrit							
Filière industrie																																															
UE4-19 Gestion et Droit	Pr Cécile Le GAL-FONTES	UE	o	2	2	14	6										45 mn	Ecrit		TD																	1	33,33	66,67	2		45 mn	Ecrit				
UE4-20 Statistiques	Pr Robert SABATIER	UE	o	2	2	9	8										1 h	Ecrit																			60	3	12	1 h	Ecrit						
UE4-21 Anglais	Pr Isabelle MAITRE DEVALLOIN & Pr Grégory NICKSON	UE	o	2	2		20																															100	2	20	30 min	Oral*					
UE4-22 Management de projet	Pr Philippe LEGRAND	UE	o	2	2	10	10																															100	2	20		Oral					
UE4-23 Communication	Pr Catherine OIRY-CUQ & Dr Sylvie MUNIER	UE	o	1	1	6	4																															100	1	10	20 min	Oral					
UE4-24 Initiation à la conception d'un projet I	Dr Sylvie MUNIER	UE	o	3	3	2	20 h	12 h																															66,7	2	20	20 min	Oral+rapport				
UE4-25 Business development	Pr Philippe LEGRAND	UE	o	3	3	10	20																																		30	3	100		Oral+Ecrit(rapport)		
Filière recherche																																															
UE4-19 Gestion et Droit	Pr Cécile Le GAL-FONTES	UE	o	2	2	14	6										45 mn	Ecrit		TD																					1	33,33	66,67	2		45 mn	Ecrit
UE4-20 Statistiques	Pr Robert SABATIER	UE	o	2	2	9	8										1 h	Ecrit																							60	3	12	1 h	Ecrit		
UE4-21 Anglais	Pr Isabelle MAITRE DEVALLOIN & Pr Grégory NICKSON	UE	o	2	2		20																																			100	2	20	30 min	Oral*	
UE4-26 Préparation au stage	Pr Emmanuel CORNILLOT	UE	o	3	3	15											15 min	Oral																								100	3	30	15 min	Oral	
UE4-27 Stage de recherche	Pr Emmanuel CORNILLOT	UE	o	6	6												15 min	Rapport Oral																									100	6	60	15 min	Oral

* les étudiants devront démontrer qu'ils maîtrisent les mêmes compétences et connaissances que celles attendues dans le cadre du contrôle continu. L'évaluation comprendra donc des questions sur l'enseignement dispensé au groupe dans lequel l'étudiant était inscrit ainsi que la réalisation de certaines tâches (ex : exposé, présentation de leur cv, etc.) demandées dans le cadre du c.c. Les étudiants sont invités à se rapprocher de l'enseignant
** si la note de stage <7,5/15 un stage complémentaire d'une semaine en officine sera effectué.